

tre en marche les travaux autorisés et de consulter le docteur Arthur Kendall au sujet de la nomination d'un conducteur. La lettre adressée au docteur Kendall, le 8 août, est demeurée sans réponse, et en conséquence tout en est demeuré là. Je vais, tout de même, prendre note de la demande de l'honorable député.

M. CARROLL : Quant à Gabarus, ma réponse est précisément celle donnée par le représentant d'Antigonish. Le docteur Kendall me consulta à cette époque; mais une partie seulement des crédits fut votée et comme c'était en temps d'élection, nous n'avons pas cru convenable de continuer ces travaux publics, car cela eût semblé comme une amorce aux électeurs. Quant à la nomination de ce conducteur, si elle n'a pas eu lieu, ce n'est pas sur le docteur Kendall qu'en retombe la responsabilité, mais sur moi seul. On nous a tous deux consultés, mais nous fûmes d'avis qu'il était inutile alors de nommer un conducteur des travaux, vu que la rentrée des Chambres devait avoir lieu dans quelques mois et, à notre avis, il n'aurait servi à rien de nommer ce conducteur à pareil moment pour surveiller la dépense de cinq douzièmes du crédit, lorsque ce crédit était si minime.

M. MACLEAN (Halifax): En Nouvelle-Ecosse, et peut-être en d'autres provinces, il règne dans une certaine mesure une singulière situation, résultant de ce que le Parlement, il y a quelques années, a voté des crédits et a demandé des soumissions et quelquefois accepté l'offre du concurrent se chargeant des travaux au moindre prix, tandis qu'on n'a ni exécuté les travaux ni remboursé les dépôts.

La conséquence est que le département garde dans sa caisse nombre de dépôts effectués par les concurrents heureux et les gardera probablement encore un an ou deux, ou peut-être ne construira-t-il pas ces travaux. A mon avis, en pareilles circonstances, les dépôts des concurrents s'étant chargés des travaux au moindre prix, dépôts qui sont encore au ministère, devraient être remis aux concurrents heureux, avec l'entente que si, plus tard, le département décide de construire les travaux, il demandera à ces concurrents de rembourser leurs dépôts. Ce serait simple justice; ou bien le département devrait payer l'intérêt sur ces dépôts.

M. MONK: Ce serait assez juste. Cependant, il pourrait arriver que nous ayons fait un nouvel appel à la concurrence et rejeté la première soumission.

M. MACLEAN (Halifax): Il s'agit d'appels à la concurrence où l'on a accepté l'offre du plus bas chiffre.

Je pourrais citer trois exemples en Nouvelle-Ecosse, antérieurs à l'accession de ce

Gouvernement au pouvoir; dans chaque cas, l'entreprise a été adjugée au concurrent qui s'en est chargé au plus bas prix; or, les crédits nécessaires ne furent votés qu'en 1912-1913 et d'influents partisans du Gouvernement se sont abouchés avec les concurrents heureux, leur offrant une certaine somme en retour de la cession de leurs entreprises. Voilà, certes, une pratique condamnable qui met ces concurrents en posture fort délicate. Cela est de nature à les convaincre qu'il y a des influences en jeu qui les empêcheront réellement de passer des marchés avec l'Etat; et si, dans l'intervalle il est intervenu quelque entente avec ces derniers, ce serait un obstacle.

M. MONK: Je serais bien aise que l'honorable député m'éclairât d'une façon circonstanciée sur ces faits en question, car je n'en connais absolument rien.

M. CHISHOLM (Inverness): Le comté que je représente occupe une situation unique: car, tandis qu'il figurait dans les budgets supplémentaires des années précédentes quatorze ou quinze crédits affectés à autant de travaux divers dans ce comté, le budget en discussion n'en contient qu'un seul destiné à un ouvrage au comté d'Inverness. Le ministre voudrait-il me dire où en est rendu cet ouvrage de haute importance le brise-lames et le prolongement du havre de Port-Hood?

M. MONK: Il s'agit ici de travaux en marche depuis quelque temps. La question est à l'étude. Ce sont là des travaux d'importance que nous tâcherons de poursuivre. Que l'honorable député ne s'étonne pas trop que le Gouvernement ait rayé du budget nombre de ces crédits. La province d'Ontario et surtout la région des Grands lacs a vu réduire de moitié les item figurant au budget dressé par le Gouvernement précédent. On m'a adressé force reproches à cet égard. Le Gouvernement actuel s'est vu forcé de faire de grandes dépenses non prévues par le Gouvernement précédent et force nous a été de réduire les dépenses un peu partout. Nous avons retranché près d'un million de dollars pour les dragages dans les provinces de l'Est. Que l'honorable député ne s' imagine pas plus malheureux ou plus partagé que d'autres.

M. CHISHOLM (Inverness): Je dois rappeler au ministre qu'on a déjà consacré \$115,000 à ces travaux. Le but visé est de fermer l'entrée nord du port, par la construction d'un brise-lames. Si l'ouvrage subit des retards, le port qui, avant le commencement de ces travaux, se trouvait en assez bon état, sera complètement gâté et voici pourquoi: au fur et à mesure qu'on construit les abords, l'entrée du port se rétrécit et il résulte, par la force accrue du courant, une accumulation de sable. Si le ministre a sous les yeux un rapport de son ingénieur